



Prime de précarité CDD - En CDI chez un nouvel employeur

Par **Nonos64**, le **03/03/2014** à **12:53**

Bonjour,

Je viens de quitter un ancien employeur où j'étais en CDD pour un nouveau qui m'a proposé un CDI.

L'ancien employeur m'a indiqué que je n'avais pas droit à la prime de précarité alors que je n'ai eu aucun papier m'informant que je serai pris en CDI chez eux. A peine une conversation téléphonique où l'on m'a préciser "faire partie des meubles"...

A-t-il le droit de ne pas me verser cette prime ?

Par **P.M.**, le **03/03/2014** à **12:55**

Bonjour,

Si vous avez quitté le premier employeur au terme du CDD, vous avez droit à l'indemnité de précarité d'emploi...